

## A tous acteurs du bâtiment

Bureaux techniques,  
Installateurs-chauffagistes,  
Bureaux d'ingénieurs,  
Bureaux d'architecture.

Fribourg, 3 janvier 2009

## Modification et optimisation du processus des demandes de certification MINERGIE®

Madame,  
Monsieur,

Face à l'augmentation croissante du nombre de demandes de certification MINERGIE®, et afin de garantir la qualité de ce label important pour toute la filière du bâtiment, une nouvelle procédure romande a été mise en place, impliquant le transfert du traitement des dossiers de certification au Service de certification central MINERGIE® (SCM).

En effet, les cantons estiment avoir joué leur rôle, en accompagnant depuis 10 ans les dossiers MINERGIE®, et devant le renforcement des exigences et l'augmentation considérable du nombre de dossiers, les cantons de NE, GE, FR, VD et VS ont souhaité ces modifications de processus et de standardisation dans le traitement des dossiers.

Cependant, le Service cantonal de l'énergie reste votre partenaire principal pour toutes les questions liées à l'énergie dans le bâtiment et demeure **responsable de la certification des demandes MINERGIE®**. Les choses sont quelque peu différentes pour MINERGIE-P® et MINERGIE-ECO®. La responsabilité incombe aux deux Offices de certification MINERGIE-P® et à l'Office de certification ECO® (cf. FAQ). Par contre, le nombre croissant de demandes ne laisse plus la possibilité de former individuellement les acteurs du bâtiment.

# Service de certification MINERGIE®

Les prestations privilégiées offertes par les cantons jusqu'à maintenant ne sont plus possibles de la même manière qu'auparavant. Une formation spécifique est nécessaire afin d'acquérir les compétences relatives à l'optimisation énergétique de bâtiments. A cet effet, des cours de différentes natures sont proposés.

L'optimisation énergétique des bâtiments est devenue un métier à part entière, et après 10 ans d'expérience, on peut raisonnablement demander aux différents acteurs du bâtiment de fournir, aux différents offices de certifications, des dossiers complets et sans erreurs grossières.

Afin de faciliter le montage d'un projet MINERGIE®, une check-list des documents à joindre à la demande de certification et un modèle de dossier seront disponibles dès le 1<sup>er</sup> février 2009 sur le site internet MINERGIE® à l'adresse suivante : <http://www.minergie.ch/fr/index.php?service-5.3>.

On trouvera à la même adresse le « Formulaire de contrôle » qui permet, à l'Office de certification d'effectuer le suivi du dossier. Ce document contient de nombreux éléments utiles pour la personne en charge de l'élaboration du dossier et énumère les points importants qui sont contrôlés. D'autre part, le document « FAQ » facilitera la tâche de chaque nouveau collaborateur en répondant aux questions les plus courantes comme par exemple : « à qui adresser quoi, comment et quand ? ».

Nous profitons de cette occasion pour vous encourager à suivre les cours de formation continue, proposés par MINERGIE®, qui répondent aux exigences toujours plus pointues en matière d'optimisation énergétique des bâtiments. Vous pourrez ainsi suivre par exemple le cursus complet pour devenir partenaire spécialiste MINERGIE®. En suivant ce cursus, vous vous positionnerez de façon optimale vis-à-vis des maîtres d'ouvrages et des architectes à la recherche d'un partenaire fiable et compétent. En qualité de partenaire spécialiste vous recevrez un manuel exhaustif MINERGIE® mis régulièrement à jour et qui contient toutes les informations dont vous aurez besoin dans le cadre de MINERGIE®. De plus, vous pourrez participer de manière active, en qualité de partenaires, aux manifestations organisées par MINERGIE®. Votre entreprise pourra également arborer le logo des partenaires spécialistes MINERGIE® dont la notoriété n'est plus à faire.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le cours « **Outils d'aide à la conception** » qui aborde, entre autre, les **nouvelles exigences 2009**, les changements en matière de procédure, les nouveaux outils (protection estivale, solutions standards, COPa, utilisations multiples, formulaire de contrôle etc...) et qui amène également une approche détaillée relative à **l'établissement d'une demande de label efficace**. Vous trouverez ci-dessous les différentes dates retenues pour ce cours auxquels vous pourrez vous inscrire au moyen du formulaire annexé.

**VS : 29.01.09 VD : 03.02.09 GE : 05.02.09 NE : 17.02.09 FR : 19.02.09**

Idéalement, et dans l'optique de maintenir à jour votre haut niveau de connaissance en fonction des nouveautés annuelles, nous ne pouvons que vous encourager à suivre ce cours chaque année. En plus de vous permettre de réaliser efficacement des demandes de labels conformes, ces cours offrent également une intéressante

# Service de certification MINERGIE®

plate-forme d'échange entre les personnes en charge de l'élaboration des dossiers et les certificateurs.

Etant donné les diverses mesures mises en place dans le but de faciliter l'élaboration des dossiers de certification, nous vous rendons attentifs au fait que le contrôle du dossier ne commencera qu'après réception **d'un dossier complet** établi selon la check-list et le modèle disponible sur le site internet de MINERGIE®. Si le dossier comporte trop d'erreurs, il sera retourné au requérant. Pour chaque envoi de compléments importants, en particulier concernant l'enveloppe, la demande de label devra être à nouveau signée et datée par l'architecte et le planificateur.

Le financement du contrôle se fait par le biais des émoluments perçus, à la charge du requérant. Cependant, si après un premier contrôle et une demande de complément, le dossier reçu n'est toujours pas complet, un émolument supplémentaire sera facturé pour les prestations complémentaires à fournir par les ingénieurs et l'administration du SCM.

Nous vous rendons également attentifs au fait que les signataires de la demande de label sont seuls responsables du contenu du dossier et de la réalisation conforme du projet. Le contrôle n'enlève en aucun cas cette responsabilité à l'architecte, au planificateur et au maître de l'ouvrage.

A noter que ce courrier est envoyé dans l'ensemble de la Suisse romande par le biais des différents Services cantonaux de l'énergie. Nous vous remercions de faire passer cette information à vos collaborateurs en charge de demandes de labels.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration et restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous présentons, Monsieur, Madame, nos cordiales salutations.

Le Service de certification MINERGIE®

PS : Afin que nous puissions mettre à jour notre carnet d'adresses et vous faire parvenir les informations et nouveautés, nous vous remercions de nous faire parvenir par courriel à « [certification@minergie.ch](mailto:certification@minergie.ch) » vos coordonnées complètes avec le nom de(s) personne(s) de contact.

Annexe : Programme des cours MINERGIE® et bulletin d'inscription sous : <http://www.minergie.ch/fr/index.php?service-2.1>